



**Fiche procédure**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**  
**RENOVATION DE FACADES**  
**Programme d'intérêt Général – 2022- 2025**

La Communauté de Communes des 4 Rivières a décidé d'intensifier sa politique en matière d'attractivité, en mettant en place un PIG (Programme d'intérêt général). Elle souhaite inciter tout propriétaire à être mieux logés et rendre plus attractif les habitations et les villages du territoire communautaire.

Si vous souhaitez rénover la ou les façades de votre habitation, voici les étapes à suivre :

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de réception de la CC4R.**

**Comment en bénéficier ?**

→ Après avoir réalisé votre déclaration préalable de travaux, vous remplissez la fiche navette n°1 intitulée « Demande de subvention » et joignez un devis, l'accusé de réception de la déclaration préalable de travaux et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

→ Vous déposez votre dossier à la Communauté de Communes des 4 Rivières, par mail, [adl3@cc4r.eu](mailto:adl3@cc4r.eu) ou par courrier : 8 rue Jean Mourey – 70180 Dampierre-sur-Salon.

→ Vous recevrez un courrier d'accusé de réception de la CC4R. **Les travaux ne pourront pas commencer avant réception de ce courrier.**

**Attention, le courrier d'accusé de réception ne vaut pas notification de la subvention.**

→ Vous recevrez ensuite un courrier de notification de la CC4R. Vous pourrez commencer les travaux.

→ Vous avez 2 ans pour réaliser les travaux (à compter du courrier de notification).

Une fois que ces derniers sont achevés, vous pourrez transmettre à la CC4R les documents suivants la fiche navette n° 2 « Exécution des travaux », la facture acquittée des travaux réalisés, le RIB

→ A réception de ces justificatifs, vous recevrez un courrier de la CC4R vous informant qu'il est procédé au paiement de votre subvention.



**Règlement d'intervention**  
**Aide à la rénovation de façades**  
**Programme d'intérêt Général – 2022- 2025**  
**Adopté par délibération du 25 mai 2021 et modifié par**  
**délibération du 24 septembre 2024**

**1- Bénéficiaires**

Les propriétaires d'un bâtiment de plus de 15 ans, sur le territoire de la CC4R, désirant rénover leur façade.

Est concernée l'habitation uniquement, en résidence principale ou en résidence secondaire. Sont exclus, les commerces, les bâtiments publics (administrations, écoles...) et les logements locatifs.

Un récépissé de la déclaration préalable de travaux devra être fourni.

**2- Travaux subventionnables**

Les travaux subventionnables sont le nettoyage et la peinture de la façade, le décrépiage, l'échafaudage et le crépi. Ils doivent être réalisés par un artisan et s'élever au minimum à 5 000€.

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de réception de la CC4R.**

**3- Montant de la subvention**

L'aide est de 500 €.

**4- Composition du dossier de demande de subvention**

Le formulaire de demande de subvention est à retirer à la CC4R.

La fiche navette « Demande de subvention » devra être accompagnée de :

- un devis des travaux,
- l'accusé de réception de la déclaration préalable de travaux,
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

**5- Versement de l'aide**

Aucun acompte ne sera réalisé.

Le versement de l'aide sera effectué sur justificatif de la facture acquittée de l'entreprise ayant réalisé les travaux. La fiche navette n°2 « Exécution des travaux et versement de la subvention » devra être accompagnée d'un RIB et de la facture acquittée des travaux réalisés.

**6- Conditions générales**

- ✓ Une seule subvention sera accordée par bâtiment et par propriétaire.
- ✓ Le courrier d'accusé de réception ne vaut pas notification de la subvention de la CC4R.
- ✓ Les dossiers seront traités par date d'arrivée.
- ✓ Les travaux doivent être finalisés 2 ans à compter du courrier de notification de la CC4R.
- ✓ **Les aides seront octroyées dans la limite des crédits disponibles et inscrits au budget de l'exercice en cours lors du dépôt de la demande.**



**Fiche navette N°1 – Rénovation de façades – Demande de subvention  
Programme d'intérêt Général – 2022- 2025**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

**CARACTERISTIQUE DU PROJET**

Adresse du bâtiment concerné : .....  
Commune : ..... Code Postal .....  
Montant estimatif du projet (TTC) : .....  
Date prévisionnelle des travaux : .....

**J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas commencé les travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention et que je ne commencerai pas les travaux de la présente demande de subvention avant d'avoir reçu l'autorisation de la Communauté de communes.**

→ joindre le devis, l'AR de la déclaration préalable de travaux et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Fait à..... Le .....  
Signature du demandeur

Cadre réservé à la Communauté de Communes des 4 Rivières Dossier n°.....  
Reçu le .....  
Autre demande en cours : .....